Notices sur les deux terriers du XV^e siècle de Saint-Gengoux-le-Royal

déposés aux Archives départementales de Côte-d'Or, à Dijon

I B 1314 Terrier de 1460, en français, 316 feuilles.

Henri Petit (Dijon) et Hélène Mondange (St-Gengoux-le-National) l'ont déjà exploité, après s'être fortement entraînés à le déchiffrer, et avec des résultats intéressants concernant la vie dans cette châtellenie en Bourgogne du Sud, partagée entre le Roi et l'Abbé de Cluny.

Il n'existe ni reproduction, ni transcription, ni encore moins traduction en français actuel, et il n'a jamais été l'objet d'une étude globale.

Voir M. ROSSIGNOL, <u>Inventaire – sommaire des Archives départementales antérieures à 1790</u> : Côte-d'Or, série B, tome I^{er}, Paris 1863 : « B. 1314. (Volume.) – In-folio, 316 feuillets ; parchemin. 1459. – Saint-Gengoux. – Déclarations des tenanciers de cette châtellenie ... »

II B 1313 Terrier de 1406, en latin, 200 feuilles.

Beau manuscrit, mais pour nous illisible et indéchiffrable. On espère établir ou comprendre à l'aide de ce terrier une sorte de continuité ou succession dans cette châtellenie.

Ce texte n'a jamais été ni lu, ni édité, ni traduit, bref il n'a jamais été mis à la disposition des chercheurs.

Voir M. ROSSIGNOL, op. cit. : « B. 1313. (Volume.) – In-folio, 200 feuillets ; papier. 1406. – Saint-Gengoux. – Droits et revenus de cette châtellenie, ... »

Ces deux textes ne sont que de simples « cadastres » du XV^e siècle avec ses formules à répétition, mais ils présentent, à notre avis, un indéniable potentiel de connaissances pour les sociologues urbanistes du Moyen Âge, les linguistes (p. ex. les lieux dits) et les historiens de la Bourgogne. Exemple : la châtellenie royale de Saint Gengoux (par le traité de pariage de 1166) est – plus ou moins – connue, mais les villages « circonvoisins », qui forcément en faisaient partie, leur nombre qui varie à travers les siècles, leur statuts, leur durée d'« appartenance », leur imposition, leurs droits et devoirs n'ont jamais été étudié à fond.